

NOVEMBRE 2020

Règles sanitaires et protocole de fonctionnement des écoles, du périscolaire et des Centres de loisirs

PRÉAMBULE

Le présent protocole s'appuie sur le protocole national de l'Education Nationale publié suite au second confinement, en date du 30 octobre 2020. Ce dernier a pu être finalisé par la commission de suivi lors de la réunion du vendredi 30 octobre 2020.

Ce protocole servira de guide de travail pour élaborer le fonctionnement de chaque groupe scolaire.

GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

En fonction des écoles, les horaires peuvent être adaptés afin d'éviter les attroupements aux entrées et sorties d'écoles. La solution qui semble la plus adaptée est de lisser la rentrée des élèves sur 20 minutes sans prévoir un horaire par niveau, ce afin d'éviter les attroupements aux entrées d'écoles.

Il est possible, en fonction des écoles, de multiplier les points d'entrée et de sorties.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir du CP. Si classe de GS/CP, le port du masque est obligatoire pour tous les enfants.

Chaque enfant devra ramener une gourde individuelle, même s'il ne déjeune pas à la cantine.

www.cergy.fr



villedecergy

L'ENTRETIEN ET L'HYGIÈNE DES LOCAUX

Les locaux seront entretenus par le personnel communal et la société Azurial :

- Utilisation de produits de désinfections virucides
- Nettoyage et désinfection 1 fois par jour minimum des locaux : sanitaires et locaux utilisés.
- Nettoyage et désinfection 1 fois par jour des mobiliers et matériels utilisés : table des élèves, surfaces d'écran tactile, claviers, bureau enseignant, chaises, lits des dortoirs, tables, jouet, etc.
- Nettoyage et désinfection 3 fois par jour des surfaces fréquemment touchées avec les mains et dès qu'elles sont visiblement souillées : poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, poignées de toilettes, mains courantes, vitres, etc.
- Entretien du linge au rythme habituel (draps, serviettes, bavoirs, bandeaux de lavages, vêtements de travail) : un cycle en machine de 30 min à 60°C.
- En cas d'infection par le Covid : protocole spécifique avec désinfection par spray virucide.

La zone salle mise en place pourra être conservée afin de permettre la désinfection en fin de journée.

En plus du travail de désinfection, chaque classe ou salle périscolaire se verra doter d'un kit hebdomadaire :

- Sopalín pour le séchage des mains.
- Spray virucide.
- Gel hydroalcoolique.

Ce kit sera géré par l'enseignant, l'animateur pour le périscolaire et, pour les maternelles, par l'Atsem. Les enfants n'y auront pas accès.

En outre, il ne sera pas mis à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique en libre accès dans l'école, l'ensemble des flacons devant être sous la surveillance d'un adulte.

La mairie mettra à disposition de l'ensemble de son personnel des masques et l'éducation nationale pour l'ensemble des enseignants.

Le port de masque est obligatoire pour les adultes. Le masque peut évidemment être retiré pendant la prise du repas.

Le responsable de site sera responsable de la gestion des stocks afin d'éviter toute rupture. En cas de manque constaté par un adulte présent, un numéro spécial sera dédié et permettra un réapprovisionnement immédiat de l'école (01 34 33 46 78).

Des affiches de sensibilisation seront laissées dans l'ensemble des écoles.

Les classes seront aérées au moment des récréations (par l'enseignant) et au moment du ménage (par le personnel d'entretien de l'école).

La classe et l'ensemble des salles doivent être configurées de manière à maintenir la plus grande distance physique entre les enfants.

- l'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé et une désinfection par spray sera assuré une fois par jour.
- la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe (ballons, jouets, jeux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise et un nettoyage quotidien sera assuré (ou que les objets seront isolés 24 h avant réutilisation). Cette même mesure peut bien entendu être appliquée en maternelle (ex. jouets, jeux de construction, etc.). Il n'est plus nécessaire de systématiquement se laver les mains après avoir manipulé ou partagé des objets ou dossiers au sein d'une même classe, à condition de ne pas les partager entre les classes.
- Les sanitaires et lavabos seront tous ouverts afin de permettre aux enfants d'y avoir accès.
- La fréquentation des jeux extérieurs par les enfants de maternelle est autorisée durant la récréation.

Le lavage des mains au lavabo doit être réalisé a minima lors de l'arrivée à l'école, avant et après chaque repas, à chaque passage aux sanitaires et avant le retour à la maison.

Les réunions avec des personnels extérieurs ne pourront plus avoir lieu en présentiel et doivent être organisées en visioconférence (en particulier les Conseils d'écoles).

LE BRASSAGE DES GROUPES

Le principe d'organisation de l'école vise, avant tout, à éviter le brassage des groupes ainsi qu'une traçabilité des contacts entre enfant.

Ainsi, il est demandé de limiter les contacts en dehors d'un binôme de groupe classe. Cela signifie que les récréations, les entrées/sorties d'écoles, les siestes, les repas, la composition des groupes périscolaires pourront réunir deux groupes classes (par exemple le CE1A sera binôme du CE1B. Donc les enfants pourront manger ensemble, aller en récréation ensemble...). Cette organisation va permettre de garder une traçabilité en cas d'infection, de limiter le brassage mais de permettre, dans le même temps, l'accueil de plus d'enfants dans l'école.

LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION ET DU PÉRISCOLAIRE

LA RESTAURATION

La restauration se prendra au sein du réfectoire, avec la proposition de repas chauds. Le cahier des charges qualitatif de la ville sera respecté (entre autre avec proposition d'une alternative sans viande).

Les enfants pourront manger dans la configuration habituelle.

Le service sera assuré en self ou en service à table selon les écoles.

Le repas sera pris en binôme de groupe / classe. Les enfants de groupe classe différents pourront manger dans le même réfectoire mais dans des zones différentes et, de fait, pas à la même table. Une distance de 1 mètre minimum sera respectée entre chaque groupe classe afin d'éviter le brassage.

Une désinfection régulière aura lieu durant le temps du repas.

L'ensemble de ces mesures peut amener le temps de prise du repas à être allongé. Ainsi, il est possible (selon la situation de l'école) à de proposer un début de repas vers 11h20 et une fin vers 13h40. Les Directeurs qui le souhaitent peuvent inciter les enfants dont les parents sont disponibles à rester manger à la maison. Cependant, cette solution ne doit pas être imposée aux familles du fait de l'importance pour les enfants de consommer un repas chaud et équilibré sur le temps du midi.

L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil du matin sera assuré. La composition des groupes s'efforcera de limiter le brassage des enfants. Cependant, compte tenu du peu d'inscrits par classe, des enfants de classes différentes seront nécessairement mélangés. De fait, une traçabilité des enfants sera effectuée afin de pouvoir déterminer les contacts qui ont eu lieu.

L'ACCUEIL DU SOIR

L'accueil du soir aura lieu tous les jours jusque 19h. La composition des groupes s'efforcera de limiter le brassage des enfants. Cependant, compte tenu du peu d'inscrits par classe, des enfants de classes différentes seront nécessairement mélangés. De fait, une traçabilité des enfants sera effectuée afin de pouvoir déterminer les contacts qui ont eu lieu.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Les mesures sanitaires mises en place sont identiques à celles mises en place dans les écoles. L'accueil de loisirs du mercredi continuera d'être assuré dans les écoles de rattachement et non plus dans les accueils de loisirs réunissant plusieurs écoles. Concernant l'accueil des enfants venant d'autres structures le mercredi : accueil possible des enfants élémentaires en école privées et des enfants en situation de handicap qui sont en structures spécialisées (IME,...) mais pas d'accueil des collégiens.

PRÉVENTION DE L'INFECTION ET PROCÉDURE EN CAS DE SYMPTÔMES

Afin de prévenir la fréquentation par des personnes infectées, chaque parent devra prendre la température de son enfant avant de le déposer à l'école. Chaque agent travaillant dans une école devra aussi contrôler sa température.

En cas de symptômes (fièvre et/ou toux), l'enfant ne sera pas autorisé à fréquenter l'école. Les adultes intervenants ne pourront pas se rendre sur l'école jusqu'au diagnostic.

Un thermomètre sera disponible sur l'école afin de permettre la prise de température, le cas échéant, à l'arrivée des enfants et au cours de la journée.

Une pièce de l'école sera dédiée à l'isolement d'un enfant ou adulte en cas de symptômes apparaissant au cours de la journée. Les parents devront alors chercher leur enfant. L'enfant pourra réintégrer l'école 48h après la fin des symptômes. En cas de test, l'enfant devra attendre les résultats avant de revenir. La fourniture d'un certificat est recommandé mais non obligatoire, certains médecins de les délivrant plus.

En cas de diagnostic positif, les enfants ou adultes concernés ne pourront pas fréquenter l'école avant guérison. Les services de l'Agence Régionale de Santé seront immédiatement informés afin de mettre en place le protocole sanitaire adéquat pour l'ensemble de l'école concernée.

Les adultes en situation de test ne seront pas autorisés à se rendre dans l'école jusqu'au test négatif ou à guérison.

LE SUIVI SANITAIRE DES MESURES

La commission de suivi est maintenue.

Elle est composée de :

- Un élu de la ville de Cergy
- Un Inspecteur de l'Education Nationale
- Un représentant de la médecine scolaire.
- La Responsable de l'Unité Salubrité et Sécurité Civile
- Un représentant de la Direction de l'Education
- Deux représentants élus des parents d'élèves.

Elle ne pourra pas visiter toutes les écoles mais pourra se rendre sur l'école à la demande du Directeur.

COMMUNICATION AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Le protocole de la ville de Cergy sera consultable par l'ensemble de la communauté éducative de la ville.

Le Directeur d'école et le responsable périscolaires seront conjointement chargés de l'information auprès des parents de l'école ainsi que de l'ensemble des professionnels intervenant au sein de l'école.